



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022
SEANCE ORDINAIRE
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le vendredi 14 octobre 2022.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, Patrick WEISS et Fabienne FUCHS.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique LAGEL a donné procuration à M. Bruno LEHMANN.

Mme Katia ZIEGLER-GAERTNER a donné procuration à Mme Laurence WEISS.

M. Yannick ZIEGLER a donné procuration à Mme Régine GRIENEISEN.

Absent excusé et non représenté : M. Emmanuel HIRTH.

Secrétaire de séance : M. l'Adjoint Michel SCHMITT assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie).

Ordre du jour :

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.09.2022
3. DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRIMITIF 2022
4. FIXATION DU MONTANT DES BONS D'ACHATS POUR LES LAUREATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES
5. CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

6. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS**7. DIVERS****1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. l'Adjoint Michel SCHMITT assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignés secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Marie-Paule MORIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pallier au dépassement budgétaire au chapitre 20.

DESIGNATION	DIMINUTION sur crédits ouverts	AUGMENTATION sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	2 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	2 000.00 €	
D 023 : Virement section investissement		7 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investis.		7 000.00 €
D 2031 : Frais d'études		7 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles		7 000.00 €
D 6713 : Secours et dots	5 000.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 000.00 €	
D 021 : Virement section de fonctionnement		7 000.00 €
TOTAL D 021 : Virement à la section de fonct.		7 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité des membres présents**,

APPROUVE la décision modificative n°2 proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2022, pour la section investissement.

4. FIXATION DU MONTANT DES BONS D'ACHATS POUR LES LAUREATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La Commune organise chaque année un concours de maisons fleuries afin d'encourager les habitants à fleurir leurs habitations.

Quinze maisons sont récompensées par des bons d'achat à utiliser à la Jardinerie « Fleurs Grunenwald » à Reiningue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** des membres présents :

D'ATTRIBUER un bon d'achat d'une valeur de 80 € offert par la Jardinerie « Fleurs Grunenwald » à Reiningue au 1^{er} lauréat ;

D'ATTRIBUER un chèque d'une valeur de 60 € offert par le Crédit Mutuel de Reiningue au 2^{ème} lauréat ;

DE FIXER le montant des récompenses sous forme de bons d'achat auprès de la Jardinerie « Fleurs Grunenwald » à Reiningue à :

- 45 € pour le 3^{ème} lauréat
- 30 € pour le 4^{ème} lauréat
- 25 € pour le 5^{ème} lauréat
- 15 € du 6^{ème} au 10^{ème} lauréat.

5. CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Prévus par l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS, les correspondants incendie et secours doivent être désignés dans chaque Conseil Municipal où il n'est pas désigné un Adjoint au maire ou un Conseiller Municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, publié au journal officiel du 31 juillet, crée l'article D731-14 du Code de sécurité intérieure et vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction, qui n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Pour le mandat en cours, il appartient aux maires concernés de désigner ce correspondant parmi les Adjoints ou Conseillers Municipaux au plus tard d'ici le 1^{er} novembre 2022. Le maire doit ensuite communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du CA du SDIS.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation

du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE M. le Conseiller **Emmanuel HIRTH**, « correspondant incendie et secours ».

6. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

6.1 – Rapports de réunions et évènements

6.2 – Rapports de commissions

7. DIVERS

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 30 novembre 2022 à 20h00.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h36.

Schweighouse-Thann, le 20 octobre 2022

Bruno LEHMANN, Maire

Affiché le : 21.10.2022

Retiré le :